Lettre à Jean-François Mattéi

Antoine Besse

Paris, le 13 octobre 2003

Monsieur Jean-François MATTEI
Ministre de la Santé, de la Famille
et des Personnes Handicapées
8, avenue de Ségur
75350 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

C'est avec consternation dans un premier temps, et colère dans un second temps que nous venons de prendre connaissance des nouvelles dispositions que vous envisagez pour la psychiatrie dans l'avenant du R.C.M.

Nous vous avons adressé de multiples courriers, nous avons rencontré votre conseiller technique Monsieur Lucbereihl et votre chargé de mission Monsieur Clery-Melin, enfin vous avez reçu une délégation des Etats Généraux de la Psychiatrie début juillet.

Ainsi, nous avons à chaque fois rappelé nos revendications de revalorisation du CPsy à 50 euros, ou à défaut l'aménagement d'un espace de liberté tarifaire à même de permettre aux psychiatres de secteur I de retrouver des revenus décents.

Force est de constater que vous avez choisi d'ignorer ces revendications alors que vous aviez qualifié notre spécialité de sinistrée.

Pire même, vous proposez un artifice sous forme de majoration forfaitaire transitoire, non cumulable avec le D.E., ce qui revient à limiter l'usage déjà très restreint de cette disposition conventionnelle.

Enfin, nous remarquons aussi que cette majoration du CPsy d'une valeur de 7,8 %, comparée à la majoration de 9,3 % du Cs des autres spécialistes ne fait qu'accroître l'écart avec le reste de nos collègues.

Vous avez donc choisi de poursuivre avec le même acharnement le travail de destruction de la psychiatrie libérale entamé par le président de la CNAM dans son refus des négociations conventionnelles.

Dans ces conditions vous ne nous laissez pas d'autre choix que celui de poursuivre avec la même ténacité notre mouvement de protestation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Antoine BESSE
Président de l'AFPEP-SNPP